

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DPE 8 Désignation du représentant de la Ville de Paris et de son suppléant, à la CAO du groupement de commande sur l'étude de la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DPE 35 relative à la convention d'études d'intérêt commun sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France et de constitution d'un groupement de commandes avec le SEDIF, le SEPG et le SMGSEVESC ;

Vu le projet en délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame la Maire de Paris demande de désigner, conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, deux membres élus de la commission d'appels d'offres de la Ville de Paris, titulaire et suppléant, pour constituer la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes avec le SEDIF, le SEPG et le SMGSEVESC ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL au nom de la 3e commission et Monsieur Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Mesdames Véronique LEVIEUX (membre titulaire) et Antoinette GUHL (sa suppléante), membres élues de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, sont désignées pour constituer la

commission d'appel d'offres dite ad hoc, conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO